



**BEAUHARNOIS**

VOUS INFORME

---

**À LA UNE**

**ASPHALTE**

**P. 4**

Vol. 13 – N°4  
**18 AOÛT 2023**

---



**Automne 2023**

---

Retrouvez une partie des  
activités de l'automne dans  
votre cahier à conserver !

**Détails à la p.14**



Vol. 13 – N° 4  
18 août 2023

04  
GRAND  
DOSSIER

08  
ACTUALITÉS

12  
PRÉVENTION

16  
BVA

18  
AVIS  
PUBLICS



Alain Dubuc – Maire  
450 429-3546 poste 253

## MOT DU MAIRE

Chères Beauharlinoises, chers Beauharlinois,

Pour un deuxième été consécutif, notre ville a été animée de nombreuses activités pour tous les goûts. La saison estivale a été lancée en grand avec le retour du défilé de la Fête nationale dans les rues de Melocheville. C'était un grand bonheur de participer à ce beau rassemblement! Bien qu'il nous reste encore quelques activités pour animer les dernières belles soirées de l'été, je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'ensemble de cette programmation, que ce soit les employés de la ville, les bénévoles des différents organismes ou les artistes que nous avons accueillis. Vous avez participé au dynamisme de Beauharnois.

Le conseil et moi avons profité de l'été pour faire avancer des dossiers importants. Nous avons annoncé le début des travaux de remplacement des luminaires par des DEL. Cette modification permettra à la ville d'avoir un éclairage de rue plus performant tout en économisant sur l'électricité. Au cours de l'été, nous avons également octroyé le contrat pour les travaux de réfection des rues de la Ville. Il s'agit d'une initiative du conseil qui a choisi de réserver un montant de 400 000 \$ annuellement pour améliorer le réseau routier. En 2023, nous avons choisi de prioriser le rang Saint-Georges et les travaux débiteront à l'automne. Dans les prochaines semaines, le chantier pour la réfection du grand terrain de baseball au parc Bissonnette prendra également forme.

Dans un souci de transparence, le conseil et moi privilégions l'organisation de rencontres d'information comme nous l'avons fait pour informer les citoyens du secteur de Melocheville de notre réflexion à propos de la possibilité de lever le moratoire. Cette soirée avait été l'occasion d'entendre les citoyens du secteur sur les préoccupations qu'ils avaient et ont encore quant à l'approvisionnement en eau potable. Bien que nos opinions puissent différer, nous sommes tous conscients qu'il y a une problématique concernant le réseau d'aqueduc dans ce secteur et que des investissements importants doivent être réalisés. C'est pour cette raison que le conseil avait imposé le moratoire en 2022. Nous souhaitons prendre le temps de faire une analyse complète de la situation et de pouvoir mettre en branle les solutions adéquates. Nous sommes maintenant prêts à aller de l'avant avec les solutions proposées par les experts en mettant les efforts et les ressources nécessaires pour enfin régler la situation qui perdure depuis trop longtemps.

Je vous invite à surveiller les différentes plateformes de la Ville. Dans les prochaines semaines, nous vous inviterons à d'autres séances d'information, notamment en ce qui concerne la revitalisation du centre-ville et pour vous présenter le résultat de l'exercice de planification stratégique qui s'achèvera sous peu.

D'ici là, je souhaite une belle rentrée à tous les élèves et étudiants; j'espère que cette année scolaire sera remplie de beaux succès!

## MOT DU CONSEILLER

Bonjour à tous,

Nous voilà déjà arrivés en septembre et qui dit septembre, dit rentrée des classes! J'aimerais en profiter pour vous faire penser à un aspect très important de ce retour à l'école: la SÉCURITÉ aux abords des écoles primaires et de l'école secondaire.

Les élèves reprendront d'assaut les rues et les trottoirs. Soyez plus que vigilants dans vos déplacements et respectez la signalisation en place, les clignotants des autobus et les traverses piétonnières. Prenez quelques secondes de plus dans votre journée pour les jeunes!

Par ailleurs, voici des nouvelles qui concerneront plus directement le district 3 des Moissons pour les prochains mois. Débutons par le rang Saint-Georges. La première portion du rang sera repavée d'ici quelques semaines, au grand plaisir des résidents et des usagers de cet axe routier qui est très utilisé. Vous pouvez consulter le dossier du pavage dans le présent BVI pour plus d'information.

L'ouverture du Maxi et du restaurant Benny & Co. est aussi pour très bientôt. Les constructions avancent rondement. Ces ajouts dans ce secteur créeront des emplois pour nos citoyens et augmenteront l'offre commerciale.

La phase 2 du développement du champ Perras progresse bien. Le tout devrait débiter au printemps 2024, si tout se passe bien au niveau du promoteur.

Nous avons prolongé cette année la piste cyclable sur le boulevard Cadieux, entre les rues Gagnon et Saint-André, pour la sécurité des cyclistes, jeunes et moins jeunes. Dès le printemps 2024, elle sera complétée jusqu'au chemin Saint-Louis pour ainsi longer le boulevard Cadieux dans son entièreté avec toujours le même objectif en tête: la sécurité.

Également, en tant que membre du comité de sécurité de la Ville, je vous invite à nous faire part de vos commentaires et inquiétudes à ce sujet. Le comité étudiera toutes les demandes, sans exception.

Je conclus en félicitant généreusement les employés municipaux qui nous ont concocté une programmation estivale exceptionnelle. Beauharnois a été animée comme jamais, et ce, de toutes les façons: les *Jeudis en musique*, les Pop-ups, les conférences, la fête Nationale, le cinéma en plein air, les essais du mercredi, les différentes fêtes, le club de lecture TD... pour ne nommer que celles-ci!

N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires et questions en communiquant avec moi. J'y répondrai dans les meilleurs délais.



Mario Charette  
**District des Moissons**  
450 429-3546, poste 333  
mario.charette@ville.beauharnois.qc.ca

## GRAND DOSSIER

# L'ASPHALTE ET LE PAVAGE À BEAUHARNOIS

*Les travaux de pavage ont toujours été un sujet chaud dans les municipalités au Québec et Beauharnois n'y fait pas exception. Voici donc un résumé des opérations de pavage que la Ville réalise sur le territoire, qui vous permettra aussi de vous renseigner sur les critères qui déterminent les priorités, les conditions permettant de réaliser les travaux et le nombre d'employés ou la machinerie nécessaire. Plusieurs tronçons nécessitent une amélioration et soyez assurés que nous y travaillons.*

Le passage quotidien des automobiles, des camions et des autobus ainsi que la rigueur de notre climat fragilisent la chaussée. Pour assurer la sécurité des usagers de la route, Beauharnois réalise des travaux d'entretien, de réhabilitation et de reconstruction tout au long de l'année. L'alternance des saisons entraîne le déploiement d'importantes opérations d'entretien de la voie publique : opérations de remplissage de nids-de-poule, balayage de rue et réfection.

En plus des opérations régulières, la Ville répond aux différentes urgences survenant sur le réseau routier, telles qu'un affaissement de la chaussée, de la signalisation endommagée ou un couvercle de bouche d'égout déboîté, entre autres.



## TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA VILLE

### Réparations de nids-de-poule



Chaque année, la Ville répare de nombreux nids-de-poule sur le territoire. Ceux-ci se forment par l'alternance entre les périodes de gel et de dégel en hiver et au printemps.

Leur réparation nécessite des travaux de courte durée qui entraînent la fermeture d'une portion de rue à la circulation. Le trou est nettoyé et rempli avec un mélange d'asphalte compacté jusqu'à ce que la surface de la chaussée soit égalisée.

Le colmatage des nids-de-poule s'effectue en toute saison. L'hiver, l'asphalte froid est utilisé pour faire des réparations urgentes, mais temporaires. Dès le printemps, sauf en cas de pluie, nous utilisons de l'asphalte chaud, plus résistant.

### Scellement de fissures



La Ville amorcera cette année des opérations de scellement pour prolonger la durée de vie de l'asphalte. Une partie des rues du parc Industriel sera scellée dès cette année et un plan de match pour parcourir et réparer

toutes les rues du territoire sera mis en place pour les années à venir.

### Réparations ponctuelles de la chaussée



L'équipe de voirie de la Ville procède également à des travaux de réfection du pavage sur des rues qui ne sont pas dans le programme annuel de réfection.

Annuellement, nos équipes étendent entre 50 et 60 tonnes d'asphalte dans les rues de Beauharnois.

### Balai mécanique



L'entretien printanier, du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai, permet de récupérer presque la totalité du sable épandu durant l'hiver.

Tout au long de l'été, soit du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre, le nettoyage des rues réduit le soulèvement de poussière durant la saison chaude, en plus de permettre la pratique sécuritaire d'activités (vélo, patin à roues alignées, etc.)

## PROGRAMME DE RÉFECTION DES CHAUSSÉES

*Beauharnois entreprend présentement la réfection de chaussées sur son territoire et compte y attribuer un montant préétabli annuellement dans le but de revoir plusieurs tronçons des rues sélectionnées à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées de la Ville.*

Les travaux qui seront réalisés sur les rues sélectionnées chaque année consistent à la réhabilitation et/ou au remplacement des couches de pavage et de fondation et à refaire le marquage.

Afin d'établir une liste réaliste de rues prioritaires, l'état de la chaussée est analysé en fonction de trois principaux critères :

- L'état de la surface (fissuration, nids-de-poule) ;
- Le confort de roulement (dénivelé de la chaussée) ;
- L'orniérage (déformation de la chaussée créée sous le passage répété des roues).

Plusieurs facteurs influencent l'échéancier exact de réfection de ces rues, notamment :

- L'état de dégradation des chaussées ;
- La désuétude des réseaux d'infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) ;
- L'ampleur du budget annuel adopté par le conseil municipal ;
- La disponibilité des programmes de subvention.

Dans sa planification des chantiers, la Ville tient également compte d'autres facteurs comme les chantiers d'autres organisations.



## DONNÉES EN BREF



**109 KM** de routes  
et de stationnements

**29 KM** de trottoirs



## MONTANT ACCORDÉ AUX TRAVAUX DE PAVAGE EN 2023

### Régie interne



**60 000 \$** approx. par année,  
incluant l'asphalte froid et la colle.

### Par contrats



**215 000 \$** à ce jour.  
Différents autres mandats  
pourront être ajoutés à  
ce montant.



**Vous êtes témoin d'un problème  
constaté sur la voie publique ?  
Contribuez à la solution en le signalant  
via une requête par courriel :**  
[travaux.publics@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:travaux.publics@ville.beauharnois.qc.ca)  
ou en composant le 450 225-0650.

## PRÉVUS EN 2023

### Octroyés par contrat :

- Rang Saint-Georges
  - En raison des coûts élevés et des besoins de l'ensemble du territoire, la Ville a séparé le rang en trois sections. En 2023, la section d'asphalte située entre les numéros civiques 401 et 675 sera refaite. Les autres sections seront faites en 2024 et 2025. La Ville était récemment en appel d'offres pour déterminer l'entreprise qui réalisera les travaux prévus pour le début de l'automne. Dans l'intervalle, notre équipe effectue des réparations ponctuelles afin de minimiser les inconvénients liés à l'état de la route.
- Rue Bissonnette
- Intersection surélevée – chemin du Canal et 16<sup>e</sup> Avenue

### En partie en régie interne :

- Rue Principale, de la 27<sup>e</sup> Avenue à la voie maritime
- Rue de la Pointe-Burgoyne
- Rue Bourcier
- Rue Salaberry



## ACTUALITÉS

### FAITS SAILLANTS

*Les états financiers consolidés ont été présentés au conseil municipal par le vérificateur externe, lors de l'assemblée du 9 mai 2023. Dans les pages suivantes, vous retrouverez un résumé détaillant les revenus et les dépenses de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2022.*

Il est important de mentionner que les résultats sont consolidés avec ceux de la Régie intermunicipale Beau-Château, ce qui permet à la Ville d'obtenir un rapport sans réserve.

Nous avons un excédent de fonctionnement pour la Ville de 3 328 120 \$ pour l'exercice 2022. Il faut noter que ce surplus est principalement relié à des éléments non récurrents qui se sont produits au cours de 2022, tels que les droits de mutation en lien avec les nombreuses transactions immobilières sur le territoire, ainsi que des salaires et avantages sociaux de postes non comblés au courant de l'année.

### REVENUS

Les revenus de fonctionnement se chiffrent à 30,3 M\$ pour 2022, représentant 1,2 M\$ de plus que le budget établi. Tel que mentionné précédemment, l'écart favorable s'explique principalement par les droits de mutation (524 000 \$) relatifs au marché immobilier très actif, par la cession de terrains (185 000 \$) ainsi que par des revenus à l'écocentre (171 000 \$), des revenus de taxes (243 000 \$) et d'autres revenus (77 000 \$).

### DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement, sans l'amortissement, s'élèvent à 25,4 M\$, soit 1,8 M\$ de moins que le montant prévu au budget. L'écart favorable est en grande partie lié aux salaires et avantages sociaux non versés en raison de postes vacants au niveau des services professionnels et techniques.

### EXCÉDENTS ET FONDS RÉSERVÉS

Nos livres démontrent également un excédent accumulé affecté et non affecté au 31 décembre 2022 pour un montant total de 10,8 M\$, qui est représenté comme suit :

#### Surplus non affecté :

- 9 328 119 \$

#### Surplus affecté :

- 1 525 000 \$
- 500 000 \$ - Autoassurance litiges
- 500 000 \$ - Autoassurance inondation
- 400 000 \$ - Pavage
- 125 000 \$ - Disposition des boues

Des réserves ont aussi été créées pour les élections (40 000 \$) et pour la vidange des boues (20 000 \$). Le fonds de roulement a été augmenté de 1 M\$ et se chiffre maintenant à 1,8 M\$.

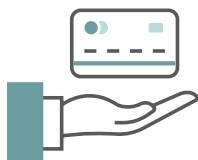
## ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement consolidé de la Ville a diminué de près de 1,2 M\$, passant de 60,7 M\$ à 59,4 M\$ au 31 décembre 2022. Notons que 81% de la dette seront assumés par l'ensemble des contribuables, soit 48,3 M\$. La balance le sera par des subventions gouvernementales ou une portion des contribuables (dettes de secteur). La diminution de l'endettement a pour effet bénéfique de diminuer le ratio d'endettement par 100\$ d'évaluation :

### ENDETTEMENT TOTAL NET SUR LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU)

<b>2022</b>	2,83\$ / 100 \$ RFU
<b>2021</b>	3,57\$ / 100 \$ RFU
<b>2020</b>	3,65\$ / 100 \$ RFU

La richesse foncière a augmenté lors du dépôt du nouveau rôle foncier au 15 septembre 2022.



## PROJETS MAJEURS RÉALISÉS EN 2022

### LA VILLE A RÉALISÉ DES INVESTISSEMENTS DE L'ORDRE DE 6 662 730 \$ DURANT L'ANNÉE 2022. LES PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS SONT LES SUIVANTS :

- Mise à niveau de l'usine d'épuration ;
- Réfection de la rue Morell ;
- Acquisition d'équipements pour véhicules d'incendie ;
- Achat d'équipements à l'aréna et dans les parcs ;
- Acquisition d'un camion-benne et équipements pour travaux publics ;
- Acquisition d'appareils respiratoires et outils de désincarcération – service d'incendie ;
- Installation de lampadaires à l'aréna ;
- Ajout d'éclairage au parc des Éclusiers ;
- Achat d'une génératrice à la station Saint-Laurent ;
- Achat d'un terrain pour en faire un espace vert.

### D'AUTRES RÉALISATIONS ONT ÉTÉ CONCRÉTISÉES L'ANNÉE DERNIÈRE :

- **Finances et greffe**
  - Acquisition d'un logiciel de planification de gestion de la dette et formation ;
- **Gestion des eaux et ingénierie**
  - Nouvelles embauches au sein des services ;
  - Avancement des travaux pour les futurs puits d'eau potable dans le secteur Melocheville ;
- **Incendie et sécurité civile**
  - Le service est venu en aide à la population sur 375 interventions ;
- **Communications et TI**
  - Réorganisation du service et nouvelles embauches ;
- **Loisirs, culture et vie communautaire**
  - Mise en place des *Jeudis en musique* et 1<sup>re</sup> édition du Festival de l'Afrique ;
- **Occupation du territoire**
  - 555 permis émis permettant d'apporter des améliorations aux immeubles ;
  - 55 permis émis pour la construction de 164 logements (tous types confondus) ;
  - Réorganisation du service avec différentes embauches ;
- **Développement économique**
  - Construction de plusieurs centres de distribution (entrepôts) dans le parc industriel.



## PRIORITÉS 2023

*La Ville de Beauharnois connaît une croissance importante, que ce soit aux niveaux résidentiel, commercial ou industriel. Cette expansion vient avec ses points positifs, mais également avec un nombre important d'investissements en infrastructures. Le conseil aura la tâche de prioriser les actions à prendre dans les prochaines années pour bien desservir la population, et ce, tout en respectant les ressources financières et humaines disponibles.*

### RÉALISATIONS À CONCRÉTISER AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES :

- Finaliser la planification stratégique générale de la Ville et mettre en branle le plan d'action ;
- Adopter la refonte des règlements d'urbanisme ;
- Poursuivre les démarches en vue de la réfection de la rue Ellice ;
- Terminer les travaux du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville et de la capitainerie ;
- Fournir des infrastructures pour Google dans le parc industriel ;
- Limiter la hausse des taxes tout en tenant compte du nouveau rôle d'évaluation, de l'inflation et des dépenses à réaliser ;
- Offrir des activités diversifiées à la population et soutenir les organismes venant en aide à la communauté ;
- Poursuivre les démarches entreprises afin de permettre la création de logements sociaux sur la rue Péladeau ;
- S'assurer de l'entretien et de la maintenance de nos bâtiments, équipements, véhicules et infrastructures ;
- S'assurer du développement durable dans la réalisation des projets à venir, tels que l'aménagement de réseaux cyclables et piétonniers, la plantation de végétaux, l'utilisation de matériaux écologiques, etc.

*Les années à venir sont très prometteuses et nous laissent entrevoir un avenir florissant où nous relèverons de nombreux et grands défis.*



## RETRAITE

*C'est le 12 juin dernier que Monsieur David Daoust a accroché son casque, après plus de 14 ans de service au sein du Service de sécurité incendie et civile de la Ville de Beauharnois.*

Monsieur Daoust a gravi les échelons en démarrant sa carrière comme pompier pour fièrement la quitter comme chef aux opérations. Malgré son jeune âge, nous lui souhaitons une retraite du domaine incendie à la hauteur de ses projets. Merci pour ces belles années !



## LE RÔLE DES INSPECTIONS MUNICIPALES

*La période estivale est la période idéale pour les visites de nos inspecteurs et patrouilleurs municipaux sur le territoire. Les inspections sont essentielles pour assurer la sécurité, la conformité, la prévention des risques, la qualité de vie et la protection de l'environnement au sein de la communauté.*

Elles permettent de garantir que les propriétés et les aménagements respectent les normes établies, contribuant ainsi à la création d'un environnement sûr, sain et harmonieux pour tous les résidents de la ville.

Les inspections ne se limitent pas seulement à identifier les non-conformités, mais sensibilisent et éduquent les propriétaires sur les réglementations en vigueur. Les préposés à l'inspection peuvent vous fournir des conseils, des informations et des ressources pour vous aider à maintenir la conformité et à améliorer la sécurité de votre propriété.

Inquiets ? Les inspecteurs et patrouilleurs se déplacent avec un véhicule identifié au nom de la Ville et portent au cou une cocarde indiquant leur nom et leurs coordonnées au côté de leur photo.



Sachez que le droit de visite est encadré par le Règlement municipal numéro 705 sur les permis et certificats.

### 2.4 DROIT DE VISITE

*Entre 8 h et 19 h, visiter et examiner tout bâtiment (intérieur et extérieur) ou son terrain d'emplacement pour administrer ou appliquer les règlements d'urbanisme; les propriétaires ou les occupants sont obligés de recevoir le fonctionnaire désigné, de le laisser visiter et de lui fournir toutes les informations nécessaires à son travail.*

## TRAVAILLER POUR SON MONDE

La Ville affiche toujours les postes ouverts sur ses diverses plateformes Web. À cet effet, nous vous invitons à les consulter régulièrement afin de ne pas manquer l'opportunité de travailler à la Ville, pour votre monde!

Aucun poste ouvert ne vous interpelle? Faites-nous parvenir votre curriculum vitæ via notre section «Candidature spontanée» et nous conserverons vos coordonnées dans l'éventualité qu'un poste correspondant à vos qualifications serait à pourvoir.

 [ville.beauharnois.qc.ca/emplois](https://ville.beauharnois.qc.ca/emplois)

  Ville de Beauharnois



## RAPPEL

Le 3<sup>e</sup> versement des taxes municipales est dû le 1<sup>er</sup> septembre prochain. S'il n'est pas déjà fait, n'oubliez pas votre paiement.

Pour nous joindre : 450 429-3546, poste 239, ou à [perception@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:perception@ville.beauharnois.qc.ca).



## PRÉVENTION

A	A	O	N	P	E	W	X	K	G	D
P	V	E	G	U	W	X	N	D	J	L
P	I	E	N	T	R	E	T	I	E	N
E	M	R	R	T	J	I	G	D	N	X
I	N	O	I	T	A	U	C	A	V	E
I	B	L	V	L	I	A	C	H	V	B
S	R	U	O	C	E	S	L	W	W	E
E	E	T	V	X	S	T	T	A	G	I
I	K	I	V	Y	F	U	M	E	E	G
V	M	U	W	F	X	T	Z	J	U	R
D	R	N	E	I	O	V	Y	S	F	R

### COMPLÉTEZ LA PHRASE TROUÉE AVEC LES MOTS TROUVÉS DANS LE TABLEAU

Lorsque l' ..... de l'..... de ..... résonne, il faut procéder à l' ..... Il est important de contacter la centrale d' ..... 911, afin que les ..... arrivent. C'est pourquoi l' ..... de l' ..... de ..... est important, il permet de vous avertir et sauve des ..... .

Lorsque l'alarme de l'avertisseur de fumée résonne, il faut procéder à l'évacuation. Il est important de contacter la centrale d'appel 911, afin que les secours arrivent. C'est pourquoi l'entretien de l'avertisseur de fumée est important; il permet de vous avertir et sauve des vies.

**NOTIONS**



## CONSEILS DE PRÉVENTION DANS UNE LOCATION DE COURTE DURÉE

### 1. Avertisseurs de fumée

Assurez-vous qu'il y ait toujours un avertisseur de fumée dans votre location. Il doit y en avoir un à chaque étage, y compris au sous-sol. Testez-les en utilisant le bouton prévu à cet effet. Ne mettez jamais hors service les avertisseurs de fumée.

### 2. Avertisseurs de monoxyde de carbone

Il doit y avoir au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si la location dispose d'un garage attenant ou s'il y a des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques (ex. : cuisinière au gaz). Assurez-vous que l'avertisseur de monoxyde de carbone est en état de fonctionnement.

### 3. Consignes de sécurité

Prenez connaissance des consignes de sécurité et des équipements fournis dans la location (ex. : fonctionnement du BBQ).

### 4. Moyens d'évacuation


Repérez deux issues possibles. Assurez-vous que les moyens d'évacuation sont accessibles et libres de toute obstruction. Sachez où se trouve le point de rassemblement identifié par le propriétaire en cas d'incendie ou identifiez-en un bien connu de tous les occupants du lieu (ex. : stationnement).

### 5. Foyer extérieur

Les feux à ciel ouvert sont interdits dans plusieurs municipalités, assurez-vous que le foyer est conforme ou que la réglementation et la SOPFEU autorisent les feux à ciel ouvert. Disposez des cendres chaudes dans un contenant métallique muni d'un couvercle.

### 6. Feux de cuisson

Surveillez toujours vos aliments lorsqu'ils cuisent et utilisez une minuterie. Évitez de cuisiner de la friture à l'intérieur de la location.

 Pour plus d'information, consultez les fiches sur : [quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique](https://quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique)

Automne 2023

## Clôture du Club de lecture TD

📍 Samedi 26 août, de 10 h à midi  
Salle Marie-Rose du centre communautaire  
**GRATUIT**

Atelier de science animé  
par *Science en folie*

- 10 h à 11 h :
  - Polymère
  - Balles rebondissantes
- 11 h 15 :  
Spectacle  
*Le feu et la glace*



## Club Arts et bien-être

📍 Dès mercredi 20 septembre, à 18 h 15  
Rencontre une semaine sur deux  
Bibliothèque  
**GRATUIT**

Inscription sur *Voilà!* dès le 4 septembre (places limitées)



## Club de lecture jeunesse (CLB)

📍 Dès samedi 23 septembre  
à 10 h  
Un samedi sur deux  
Bibliothèque  
**GRATUIT**

Inscription sur *Voilà!* dès  
le 4 septembre (places limitées)



## Club de lecture adulte

📍 Dès jeudi 14 septembre  
de 18 h à 19 h 15  
Rencontre une fois par mois  
Bibliothèque  
**GRATUIT**



## Cours d'espagnol débutant

📍 Les vendredis 22, 29 septembre,  
6 et 13 octobre  
de 14 h 30 à 16 h 30  
Bibliothèque  
**20 \$ au total,**  
**à payer lors de l'inscription**

Inscription sur *Voilà!*  
dès le 4 septembre (places limitées)



# FÊTE DES CITOYENS

JEUDI 24 AU SAMEDI 26 AOÛT 2023



**i** Place du marché et parc Sauvé

**f** / fetedescitoyens

Entrée gratuite

- **Jeudi le 24 août**  
20 h : Les Oblik's  
22 h 15 : Popo's Band
- **Vendredi le 25 août**  
19 h 30 : All Access  
21 h 30 : La grande veillée du 2 Pierrots
- **Samedi le 26 août**  
18 h : Guillaume Lafond  
20 h : Andie Thério  
22 h : Coco Country Band

## Escapade culturelle « Spirituelle et religieuse » à Beauharnois



Propulsée par



- i** Samedi 9 septembre dès 10 h 30  
Seulement 40 places disponibles  
**45 \$ par personne (frais et taxes inclus)**  
Pour plus de détails et pour réserver :  
[escapadebhs.ca/escapades/escapade-religieuse-bhs](http://escapadebhs.ca/escapades/escapade-religieuse-bhs)

[Re]découvrez le patrimoine religieux de Beauharnois :

- Journée de visites guidées par l'historien Marcel Labelle
- Animation historique théâtrale
- Visite de l'église Saint-Clément et de son musée
- Visite des cimetières Saint-Clément et St. Edward's
- Prestation musicale haute en émotions
- Dîner sur une terrasse

RÉSERVEZ  
VOTRE PLACE ET  
**OBTENEZ 20 \$**  
DE PRODUITS  
LOCAUX !



## Fouilles archéologiques publiques

LES 18-19-20 ET 25-26-27 AOÛT  
DE 9 h 30 À 12 h 30 OU DE 13 h 30 À 16 h 30

**i** Inscriptions requises

Découvrez la magie qui se cache derrière la science de l'archéologie à Pointe-du-Buisson.

## Un arbre, une histoire !

Le musée continue toujours sa collecte de fonds « Un arbre, une histoire » dans le but de poursuivre l'agrémentation et l'entretien du boisé.

## Balades archéologiques

LES SAMEDIS DE SEPTEMBRE VERS 13 h 30

Laissez-vous émerveiller par les histoires que nous racontent les sites de fouilles. Activité annulée en cas de mauvais temps ou de grand vent.

## Journées de la culture

**i** **f** / pointedubuisson  
museequebecoisdarcheologie

Nous offrons une activité dans le cadre des Journées de la culture.



## Ligue de sacs de sable St-Clément

**i** Les mardis dès 19 h  
Salle Marie-Rose  
du centre communautaire  
Coût : 4 \$ / semaine  
Willie Arseneau 450 429-5671  
ou Robert Fortier 514 244-8816

Recherche de joueuses et joueurs.



## Country Heart Dancers



**i** Les lundis,  
du 11 septembre  
au 4 décembre  
(13 semaines)

- 18h30 Débutant
- 19h30 Intermédiaire
- 20h30 Partenaire

Salle Auguste-Hébert  
(149, rue François-Branchaud)

Inscription par téléphone ou courriel  
avant le 6 septembre :

Nathalie Jenkins au 514 928-7221,  
countryheartdancers@gmail.com

## École de danse – Hiver 2023

**i** Inscription dès le 4 septembre.  
Les cours débuteront le samedi 16 septembre 2023 pour une durée de 12 semaines.

### PROFESSEURES :

MB – Mélanie Bélanger MD – Myriam Ducas LL – Léa Lebel  
MBen – Meldane Benoit EE – Émilie Elliott



GROUPE	HORAIRE	R*	N-R*
<b>Ballet</b>			
Ballet 3-4 ans / EE	Samedi : 10 h à 11 h	85\$	127,50\$
Ballet 5-6 ans / EE	Samedi : 11 h à 12 h	85\$	127,50\$
Ballet 7-8 ans / EE	Samedi : 9 h à 10 h	85\$	127,50\$
Ballet 9-11 / LL	Lundi : 17 h 30 à 19 h	100\$	150\$
Ballet 12-14 ans / LL	Lundi : 19 h à 20 h 30	100\$	150\$
Troupe 15 ans + / MD	Lundi : 19 h à 21 h	115\$	172,50\$
<b>Hip-Hop</b>			
Hip Hop 3-4 ans / LL	Samedi 9 h à 10 h	85\$	127,50\$
Hip Hop 5-6 ans / LL	Samedi 10 h à 11 h	85\$	127,50\$
Hip Hop 7-8 ans / LL	Samedi 11 h à 12 h	85\$	127,50\$
Hip Hop 9-11 ans / MBen	Mardi 17 h 30 à 19 h	100\$	150\$
Hip hop 12-14 ans / MBen	Mardi 19 h à 20 h 30	100\$	150\$
Crew 15 ans + / LL	Mercredi 19 h à 21 h	115\$	172,50\$
<b>Spécial</b>			
Contemporain 12 ans+ / LL	Mercredi 17 h 30 à 19 h	100\$	150\$
Jazz 9-12 ans / EE	Mardi 17 h 30 à 19 h	100\$	150\$
Multi Danse 12 ans + / LL	Mardi 18 h 30 à 19 h 30	85\$	127,50\$
Pré-Pointes 10 ans + / EE	Mardi 19 h à 20 h 30	100\$	150\$
Pointes 13 ans + / MB	Jeudi 18 h à 20 h	115\$	172,50\$
<b>Hors spectacle</b>			
Parent-Enfants 3 ans + / LL	Mardi 17 h 30 à 18 h 30	85\$	127,50\$
Adultes 18 ans + / MB	Jeudi 20 h à 21 h 30	100\$	150\$

D'ici le début des cours en septembre, visitez notre page  
Facebook (Beau'Art Danse – Public) où il y aura plus d'informations.

\* N : RÉSIDENT | NR : NON-RÉSIDENT

## VIE COMMUNAUTAIRE

### Les Scouts de Beauharnois recrutent !

- 📍 **Castors (7-8 ans)**
  - Louveteaux (9-11 ans)**
  - Aventuriers (12-16 ans)**
- Sous-sol de l'édifice Auguste-Hébert  
(149, rue François-Branchaud)
- contact@scouts-beauharnois.org ou  / 43e Scout  
sites.google.com/view/scouts-beauharnois/ ou  / 43e Scout



Vous êtes à la recherche d'aventures, de défis et de nouvelles rencontres? Joignez-vous à nous!

Des animateurs sont aussi recherchés, venez profiter de l'expérience tout comme les jeunes!

Soirée d'inscription et d'information: Mardi 5 septembre, 19h

## CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Le CAB de Beauharnois offre des services de repas pour les personnes de 65 ans et plus résidant à Beauharnois et à Saint-Étienne-de-Beauharnois. **Pour information, contactez Louise Lebrun, 450 429-6453.**

Quelques places sont encore disponibles pour notre 11<sup>e</sup> édition de la Foire aux cadeaux qui se déroulera au Centre de la pétanque de Beauharnois les 25 et 26 novembre 2023. Pour plus d'information, contactez **Lyne Lachance, 438 390-9609.**



### Club des aînés de Beauharnois

- 📍 **7 septembre 2023, tous les jeudis:** Reprise des activités du Club avec activités de quilles. Joueurs recherchés.  
**Info et inscription: Robert Fortier, 450 429-4306.**
- 13 septembre 2023:** Dîner mensuel, local 316.  
**Info et réservation: Denise Charbonneau, 514 246-1578.**
- 7 octobre 2023:** Sortie au Mont Tremblant en autocar, 135\$.  
**Info et réservation: Jacqueline Lepage, 450 429-7165.**

### Club des Aînés Melocheville Inc.

- 📍 **Grande rentrée - Lundi 4 septembre 2023**  
380, boul. de Melocheville  
De 50 à 99 ans  
**Carte de membre obligatoire, 10\$/an**
- Lundi de 13 h à 16 h:** Salle de jeux ouverte (billard, cartes et jeux de société).
- Lundi, 13 h et 14 h 30 (2 cours):** Danse en ligne dans la grande salle.
- Mardi, 13 h:** Ligue de Baseball-poche dans la grande salle et salle de jeux ouverte.
- Mercredi, 13 h:** Salle de jeux réservée pour la ligue de scrabble et grande salle fermée.
- Jeudi, 13 h 30 et 15 h:** Yoga-Réflexo sur chaise et grande salle fermée.
- Vendredi, 13 h à 16 h:** Salle de jeux et grande salle ouverte.

Location de salle avec cuisine:  
Lucie Bourcier, 450 429-5161  
Info: Diane Belchamber, 450 395-0710

## CALENDRIER RAPPEL

### AOÛT

19

Navettes fluviales

Visite de cimetières | 9 h

Cinéma en plein air | Crépuscule

20

Animation de quartier | 10 h

22

Pop-up | 14 h et 16 h

23

Les essais du mercredi | 19 h

24 au 26

Fête des Citoyens

26

Fête de clôture du club de lecture TD  
10 h à midi

27

Balade historique | 10 h et 11 h 15  
Éducation canine | 13 h à 14 h

### SEPTEMBRE

2 et 3

Régates de Beauharnois

9 h à 16 h 30

2

Visite de cimetières | 9 h  
Navettes fluviales

7

Conférence du Dahlia | 18 h

10

Installation de l'œuvre  
*Contamination culturelle*

Éducation canine | 13 h à 14 h

14

Club de lecture adulte | 18 h

20

Club Arts et bien-être

17 h 45 à 19 h 15

22

Cours d'espagnol | 14 h 30 à 16 h 30

23

Club de lecture jeunesse CLB | 10 h

27

Club Arts et bien-être | 18 h

29

Cours d'espagnol | 14 h 30 à 16 h 30

30

Heure du conte | 10 h

### OCTOBRE

4

Club Arts et bien-être | 18 h

5

Conférence  
de la Halte Familiale | 18 h 30

6

Cours d'espagnol | 14 h 30 à 16 h 30

7

Visite de cimetières | 9 h  
Club de lecture jeunesse CLB | 10 h

## AVIS PUBLIC

### RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-03

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-03 décrétant un emprunt de 1 894 000 \$ et une dépense de 1 894 000 \$ pour la mise aux normes d'un terrain de baseball du parc Bissonnette (Lot 6 049 594)**. Ce règlement a pour objet et conséquence de notamment améliorer le drainage et l'éclairage du terrain.

[Il est entré en vigueur le 29 mai 2023.](#)

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-05

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-05 décrétant un emprunt de 480 700 \$ et une dépense de 480 700 \$ pour la conversion de luminaires de rues au DEL**. Ce règlement a pour objet et conséquence d'améliorer la qualité et la durabilité de nos installations ainsi que de diminuer les coûts d'éclairage.

[Il est entré en vigueur le 21 juin 2023.](#)



L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : [ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics](http://ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics)

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-07

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-07 décrétant un emprunt de 1 498 000 \$ et une dépense de 1 498 000 \$ pour l'acquisition du lot 3863 095 situé au 37, rue Saint-Laurent.**

Il est entré en vigueur le 29 mai 2023.

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-10

Lors de la séance ordinaire du 13 juin 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-10 relatif à la démolition d'immeubles.**

Il est entré en vigueur le 22 juin 2023.

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-12

Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-12 modifiant le Règlement concernant la prévention en matière de sécurité incendie 2022-22.**

Il est entré en vigueur le 5 juillet 2023.

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-75

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-75 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de rassembler et revoir les notions de droits acquis en concordance avec le Règlement 703-02 modifiant le Règlement de construction 703.** Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701:

- **Article 2:** Retrait du Chapitre 13 – Dispositions applicables aux droits acquis et remplacé par:
  - Section 1 – Dispositions générales relatives aux droits acquis;
  - Section 2 – Dispositions relatives aux constructions dérogatoires;
  - Section 3 – Enseigne dérogatoire;
  - Section 4 – Usage dérogatoire;
  - Section 5 – Maisons mobiles dérogatoires;
  - Section 6 – Terrain dérogatoire.

Il est entré en vigueur le 22 juin 2023.

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-76

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 701-76 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de mettre à jour les dispositions relatives à la sécurité des piscines résidentielles et de modifier les normes pour les capteurs énergétiques.** Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701:

- **Article 2:** Modification de la sous-section 1 du Chapitre 4 « Dispositions relatives aux usages et constructions permises dans la cour avant » du Chapitre 4 « Dispositions applicables aux usages résidentiels » est modifié;
- **Article 3:** Abrogation de la sous-section 3 du Chapitre 5;
- **Article 4:** Ajout d'une section 15 dans le Chapitre 4 « Dispositions relatives aux capteurs énergétiques »;
- **Article 5:** Modification de la sous-section 8 du Chapitre 5 relatif aux piscines;
- **Article 6:** Modification de l'article 5.1 de la section 1 du Chapitre 5 relatif aux catégories de constructions accessoires au groupe d'usage Habitation;
- **Article 7:** Ajout d'une sous-section dans la section 2 du Chapitre 5 « Dispositions relatives aux saunas ».

Il est entré en vigueur le 22 juin 2023.

## AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : [ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics](http://ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics)



### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 703-02

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 703-02 modifiant le Règlement de construction 703 afin d'y retirer les notions de droits acquis en concordance avec le Règlement 701-75 modifiant le Règlement de zonage 701 et à modifier l'édition du code national du bâtiment** que ce projet de règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de construction 703 :

- **Article 2** : Retrait du Chapitre 4 – « Dispositions relatives aux droits acquis et aux constructions dérogatoires ».
- **Article 3** : Modification de l'article 3.2 - Le premier et le deuxième alinéa de l'article 3.2 « Recueil de normes » sont modifiés par « Code de construction du Québec – Chapitre 1, bâtiment et Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié).

Il est entré en vigueur le 18 mai 2023.



#### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson





#### PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les 12 septembre et 10 octobre 2023  
à 19 h

#### HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100  
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | [ville.beauharnois.qc.ca](http://ville.beauharnois.qc.ca)

Suivez-nous sur :    

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Coordination des contenus :  
Service des communications et technologies de l'information

Design graphique et révision de textes :  
duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE  
**Beauharnois**